



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 16 - 10.03.2022

En exercice28
Présents25
Votants28
Abstention0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
16. CULTURE**

**•Ré Domaine Culturel-La Maline
Avantages accordés aux détenteurs de la carte
d'abonnement**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le 10 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 4 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, M. Jean-Paul GOUSSARD,

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Jean-Paul HÉRAUDEAU (donne pouvoir à Mme Annie BERGERON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : Annie BERGERON

017-241700459-20220310-2022_03_10_16-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 16 - 10.03.2022

En exercice ... 28
Présents 25
Votants 28
Abstention 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION 16. CULTURE

•Ré Domaine Culturel-La Maline Avantages accordés aux détenteurs de la carte d'abonnement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline » à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n° 73 en date du 26 septembre 2018 portant sur le projet culturel de territoire incluant l'équipement La Maline et le choix du mode de gestion,

Vu la délibération n° 33 en date du 11 avril 2019 portant sur la création d'un budget annexe cinéma-spectacle,

Vu la délibération n°132 en date du 16 décembre 2021 fixant les tarifs pour la saison culturelle du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022,

Vu l'avis de la commission Services à la population en date du 10 février 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2022,

Considérant que la carte d'abonnement donne aux spectateurs un accès au tarif réduit ;

Considérant qu'il convient de fidéliser ces spectateurs tout au long de la saison culturelle de Ré Domaine Culturel-La Maline ;

Considérant qu'en égard à leur fidélité, il convient en contrepartie de leur accorder les avantages suivants :

- participation à des temps de rencontres avec les équipes artistiques,
- réception d'une communication des événements en avant-première,
- participation à divers temps d'échanges artistiques ;

AR Préfecture

017-241700459-20220310-2022_03_10_16-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 10 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 16 - 10.03.2022

En exercice28
Présents25
Votants28
Abstention0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
16. CULTURE**

**•Ré Domaine Culturel-La Maline
Avantages accordés aux détenteurs de la carte
d'abonnement**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les modalités et avantages de la carte d'abonnement,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : **17.03.2022**

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR Prefecture

017-241700459-20220310-2022_03_10_16-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022